



COMMUNE DE VALENCE-EN BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 DECEMBRE 2013 A 20h00

L'an deux mille treize le vingt-six décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Jean-François PIERUCCI, Maire.

Etaients présents :

, M. Bastoi AMANI, Mme Annie DUBREUIL, M. Christophe ROUSSEAU, M. Laurent ARDENNOIS, M. José VIEIRA Mme Elodie GARCIA, Mme Florence GENIN M. Daniel JACQUET

Etaients absents excusés :

Mme Liliane FAURE donnant pouvoir à M. Christophe ROUSSEAU
 Mme Timmy CHEDRI donnant pouvoir à M. Bastoi AMANI
 M. Tony BERLAND donnant pouvoir à M. José VIEIRA

Etaients absents

M. Philippe ROUSSEAU

M. Bastoi AMANI est nommé secrétaire de séance.

1/- COMPTE RENDU

Le compte- rendu du conseil municipal du 28 novembre 2013, est approuvé l'unanimité.

2/- MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS

M le Maire indique que l'enquête publique étant terminée, il convient d'approuver la modification simplifiée du POS zone UA (Plan d'Occupation des Sols)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention cette modification.

3/- PROLONGATION DSP EAU.

M le Maire indique que le cabinet chargé du renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) eau ayant pris du retard suite à une charge de travail importante la décision de renouvellement n'a pas pu être prise avant le 1^{er} décembre 2013.
 En conséquence nous devons prolonger cette DSP d'un an soit jusqu'au 1^e décembre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention cette prolongation.

4/- RYTHMES SCOLAIRES.

Le Maire de Valence en Brie, nous informe que le conseil municipal d'Echouboulains a décidé de ne pas transférer la compétence de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Cela a des conséquences sur la mise en place des T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires).

Nous avons échangé sur ces conséquences et les diverses possibilités que cela implique pour cette mise en place de la réforme en septembre 2014 avec ou sans le R.P.I.

Après ces échanges très fructueux le conseil municipal a délibéré :

Par 7 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention pour l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014.

Par 0 voix pour, 6 voix contre et 6 abstention pour le transfert de la gestion de la mise en place des T.A.P au RPI

Suite à la demande de certains élus, le conseil a décidé de ne pas délibéré sur la détermination des horaires et sur la délibération par rapport au RPI. Tout ceci dans le but de s'accorder un peu de temps pour vérifier certains éléments décidés par le conseil municipal d'Echouboulains.

Pour satisfaire cette demande M le Maire s'est engagé à programmer une réunion début janvier 2014 afin de prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme en septembre 2014 et d'assumer ainsi toutes ses responsabilités dans l'intérêt de la commune et des enfants de Valence en Brie.

INFORMATONS

Le Maire informe que le Conseil Général nous a attribué lors de sa réunion du 20 décembre 2013 une subvention de 105 000€ pour notre troisième contrat rural. Il ne nous reste plus qu'à attendre la subvention de la région pour lancer la première phase de travaux à savoir la place de l'église.

Le Maire informe également que la commune a reçu une fleur d'argent au concours des villes et villages fleuris.

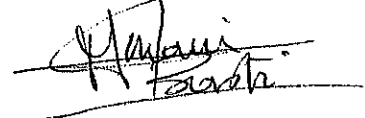
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire


J-F. PIERUCCI

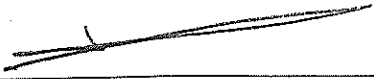
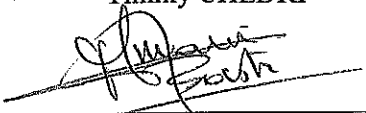
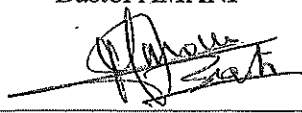

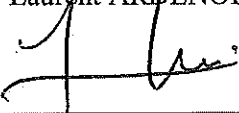
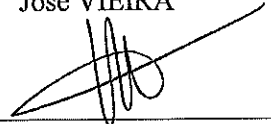
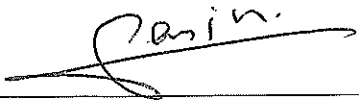


Le Secrétaire


B. AMANI



COMPTE RENDU CONSEIL DU 26 DECEMBRE 2013

Jean-François PIERUCCI 	Liliane FAURE
Timmy CHEDRI 	Bastoi AMANI 
	Annie DUBREUIL 
	Christophe ROUSSEAU
Philippe ROUSSEAU	Laurent ARDENOIS 
José VIEIRA 	Tony BERLAND
Elodie GARCIA	Florence GENIN 
Daniel JACQUET	

Centième et dernière page
côtée et paraphée par la
Préfecture de Seine-Saint-Denis
le 27^{ème} Décembre 2013

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjointe au Chef de bureau

